

Eenenvijftigste oecumenische ontmoetings- en studiedag  
Cinquante et unième journée œcuménique d'étude et de rencontre

**De impact van de Hervorming in onze Kerken**

-

**L'impact de la Réforme dans nos Eglises**

**07.10.2017** - Sint-Andriesabdij Zevenkerken - Brugge

Contribution orthodoxe par le professeur A. Arjakovsky

**L'esprit de la réforme de l'orthodoxie chrétienne et les nécessaires réformes au sein de l'Église Orthodoxe**

Discerner 4 enjeux aux 4 pôles de la foi orthodoxe

La réforme équilibrée, la bonne gouvernance, permet d'éviter que l'ouverture à l'Esprit ne se transforme en « activisme », ou que le sens de la tradition ne se transforme en immobilisme. Hans Urs von Balthasar dans *Le complexe anti-Romain* a eu la même intuition que le père Serge Boulgakov dans son livre sur *Les saints apôtres Pierre et Jean*, à savoir que c'est le Christ lui-même qui, par le choix des responsabilités confiées à ses apôtres, montre le chemin de la gouvernance orthodoxe dans l'Église. Il s'agit donc d'associer ensemble les pôles de la régulation, de la loi morale qui unit (Pierre), de la résistance au nom de la liberté (Jacques), de la vision de la gloire (Jean), et de la mission au service du Royaume (Paul).<sup>1</sup> Tentons désormais de discerner quels sont les principales réformes qu'il convient d'accomplir dans l'Église Orthodoxe à la lumière de l'esprit de l'orthodoxie chrétienne.

Probablement le pôle de la juste glorification est le premier à devoir faire l'objet d'une réformation en profondeur. C'était la conviction du père Alexandre Schmemmann. Il suffit de lire quelques pages de son journal pour s'en convaincre. Accablé par le ritualisme et le magisme entretenu depuis des siècles par la hiérarchie orthodoxe, le doyen de l'Institut Saint-Wladimir a proposé dans ses ouvrages des pistes très concrètes de réforme liturgique.<sup>2</sup> Sa théologie liturgique fait aujourd'hui l'objet d'un très grand intérêt tant dans le monde catholique que dans le monde protestant et anglican.<sup>3</sup> Aujourd'hui, à l'inverse, le patriarche Kirill de Moscou interdit tout projet de traduction en langue russe des offices liturgiques. Pourtant son propre conseiller le père Nicolas Balachov, fidèle en cela aux propositions du patriarche Alexis II, écrivait en 1994 que la réforme liturgique (traduction du slavon vers le russe des offices, mais aussi toute une série de propositions visant à rendre plus aisée la participation des laïcs aux célébrations) était indispensable. Celle-ci

---

<sup>1</sup> Antoine Arjakovsky, « Primauté et juste gouvernance dans l'Église », *Istina*, LVIII 2013 N° 4 (Octobre-décembre).

<sup>2</sup> Alexandre Schmemmann, *Introduction to Liturgical Theology*, Londres, Faith Press, 1966.

<sup>3</sup> Son livre *Pour la vie du monde* Paris, Desclée, 1969, est l'un des plus grands best seller de la littérature orthodoxe au XXe siècle. Cf. par exemple David Fagerberg, *Theologia Prima, What is Liturgical Theology?*, Chicago, Hillenbrand Books, 2004.

est une priorité pour l'Église russe si celle-ci veut renouer avec le grand concile de 1917-1918 et surtout si celle-ci souhaite s'impliquer un tant soit peu dans le travail d'évangélisation réelle. Les théologiens russes doivent aujourd'hui relire avec attention les travaux de Georges Fedotov, Serge Avérintsev, Olga Sedakova pour se convaincre de la nécessité d'un tel travail. Certains comme le père Georges Kotchetkov ont déjà entrepris avec succès, dans le cadre de l'Institut saint Philarète de Moscou, la traduction et la célébration en langue russe des offices liturgiques. La communauté du père Kotchetkov est dès lors tout naturellement l'une des communautés les plus missionnaires aujourd'hui en Russie.

Sur le versant de la mémoire fidèle, l'Église Orthodoxe doit sortir d'une vision mythifiée et victimaire de l'histoire. Non pas que l'Église Orthodoxe n'ait pas souffert dans l'histoire. Bien au contraire, il convient même de matérialiser cette mémoire douloureuse, par exemple en construisant partout des musées racontant l'histoire de ces souffrances. Malheureusement, aujourd'hui l'Église Orthodoxe russe ne fait rien pour construire des musées dédiés aux persécutions staliniennes. Aucun évêque orthodoxe russe n'est venu visiter l'association Mémorial ces dernières années pour lui témoigner un soutien face aux persécutions dont elle est accablée par le Kremlin.

Mais cette reconnaissance des souffrances et des persécutions doit participer à un travail plus général et plus profond d'objectivation, de mise à distance de l'événement et même en certains cas de prise de conscience de ses propres responsabilités dans la tragédie. La plupart des psychologues expliquent que les personnes victimes de traumatisme, si elles restent au stade de la douleur vive, voire si elles prennent goût à se complaire dans ce statut de victime, risquent de subir de nouvelles persécutions. Le travail de deuil efficace consiste au contraire, comme l'a montré Paul Ricoeur,<sup>4</sup> à passer de la mémoire répétitive à la mémoire créatrice à travers l'expérience de la distanciation, du pardon, voire du repentir.<sup>5</sup>

L'Église Orthodoxe n'a donc pas intérêt à se présenter sans cesse comme la victime de « captivités babyloniennes » à répétition, qu'il s'agisse des croisades, de l'islam, de la persécution communiste, du monde moderne. Premièrement ces traumatismes ont eu lieu le plus souvent il y a plusieurs siècles. Leur invocation récurrente ne fait que reproduire au sein des nouvelles générations les sentiments de frustration et d'humiliation qui sont anxiogènes et sources de violence.

Deuxièmement certaines études historiques, comme celle d'Olivier Clément sur Byzance et le christianisme, ont montré que des représentants de l'Église Orthodoxe portent une part de responsabilités dans ces tragédies. Ainsi les schismes avec les Églises orientales au moment du concile de Chalcédoine en 451 furent de nature plus politique que proprement théologique. Ainsi les empereurs byzantins ont favorisé par leur politique ethnique de nombreux ressentiments au sein des populations syrienne ou copte. Ceci eut par la suite des conséquences dramatiques dans l'avènement et l'expansion rapide de l'islam aux VII-VIIIe siècles.

Ce travail historique de démythologisation aura le grand avantage de guérir les mémoires blessées du monde orthodoxe. Marcus Plested a montré dans son livre *Orthodox readings*

---

<sup>4</sup> P. Ricoeur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil, 2000.

<sup>5</sup> Il faut lire ici l'excellent livre de Alexandre Etkind, *Warped Mourning, Stories of the Undead in the Land of the Unburied*, Stanford, SUP, 2013.

*of Aquinas* que l'Orient chrétien ne s'est pas toujours défini contre la scolastique et contre l'Occident latin. Bien au contraire de Demetrios Kydones à Nicolas Cabasilas et jusqu'à Paul Florensky et Serge Boulgakov les théologiens orthodoxes ont lu avec attention et intérêt les œuvres de saint Thomas d'Aquin.<sup>6</sup> Il est devenu impensable pour le peuple orthodoxe d'imaginer que le Mont Athos hébergea des communautés monastiques latines au Moyen Age. La redécouverte de cette tradition ancienne de l'Eglise que les différentes interprétations des dogmes de l'Eglise ne signifient pas pour autant une rupture de communion est essentielle. Elle permettrait de comprendre pourquoi les pères du concile de Florence ont choisi en 1439 de signer l'Union entre les Eglises malgré des divergences d'approche théologique. La mémoire fidèle, par exemple de la tradition patristique sur la question du filioque, ainsi que le goût de la vérité droite, par exemple sur la reconnaissance par le pape des privilèges des patriarches des Eglises d'Orient, furent associés à Florence avec la juste glorification, la conviction des Latins et des Grecs que l'invocation commune au Père d'envoyer son Esprit pouvait contribuer à leur réconciliation et aussi, en vertu de la compréhension de l'orthodoxie comme connaissance de justice, à la victoire des chrétiens contre les Turcs Ottomans. La commission théologique catholique-orthodoxe en France a du reste recommandé en 2004 aux catholiques et aux orthodoxes de produire un récit commun des événements du passé. Jusqu'à présent cette recommandation est restée lettre morte. Pire encore : lorsqu'en mars 2016 des intellectuels orthodoxes demandent pardon au nom de l'Eglise Orthodoxe pour les torts commis par celle-ci en 1946 lors de l'élimination violente de l'Eglise grecque catholique ukrainienne, le patriarcat de Moscou nie toute responsabilité dans cette tragédie qui affecta pourtant pendant plus de 50 ans plusieurs millions de personnes.

Sur le pôle de la justice et de l'orthopraxie, il s'agit de repenser sur une base sapientielle et personnaliste le partage mais aussi la coopération nécessaire entre l'Eglise et l'Etat. L'analogie éclairante ici ne serait plus celle de la séparation entre le corps et l'âme mais plutôt celle de la vie trinitaire qui est à la fois hypostatique et an-hypostatique. L'exousia divine s'auto-révèle comme règne, puissance et gloire. De même l'Eglise dispose d'une responsabilité politique, d'une responsabilité sacramentelle, et d'une responsabilité doctrinale et pédagogique. Dès lors, dans cette perspective sapientielle, personnaliste et trinitaire, l'Eglise doit être comprise avant tout comme le Buisson ardent, l'Epouse de l'Agneau, l'anticipation du Royaume.

L'Etat dans cette perspective n'est plus considéré comme une institution transitoire vouée à périr comme on le lit encore dans la doctrine sociale de l'Eglise Orthodoxe russe. Pilate n'aurait eu aucun pouvoir s'il ne lui avait été donné d'en haut. L'Etat a comme vocation théologico-politique de rendre possible la manifestation de l'autorité trinitaire. Pour passer à une compréhension post-moderne du bon équilibre entre « l'Eglise », ou plutôt « les religions et convictions » d'une part et « l'Etat » d'autre part, il faut commencer par sortir de cette vision manichéenne des responsabilités. Berdiaev a dénoncé la fausse théologie de l'ère constantinienne de l'histoire et a appelé à passer à une vision eschatologique de l'Etat. Dans le projet de constitution du Royaume de Dieu sur la terre que propose le Christ sur le Mont Thabor on ne trouve pas de fait un tel partage entre le corps et l'âme. Chacun est appelé à participer librement, corps et âmes, à l'édification du Royaume. La différence bien entendu est que la récompense accordée à ces « fonctionnaires » d'un nouveau type ne se compte pas en années de contrat ou en points de retraite mais en la vie éternelle, en la vision de Dieu, en la réception du titre glorieux de « Fils de Dieu », etc... Cette vision eschatologique du « déjà là » et du « pas encore »

---

<sup>6</sup> M. Plested, *Orthodox Readings of Aquinas*, Oxford, OUP, 2012.

du Royaume doit se traduire par une anthropologie personaliste. Celle-ci ne peut conduire qu'à une vision personaliste de la démocratie, capable comme le recommande John Milbank de réconcilier « the one, the few and the many », du fait de sa redécouverte de ses fondements spirituels et, à travers elle, de la réhabilitation de la notion de vertu.<sup>7</sup>

Ce renouveau sophiologique et personaliste a de nombreuses autres conséquences qu'on ne peut qu'énumérer brièvement ici, de la redécouverte de l'éros légitime à l'accueil efficace des personnes en difficulté, de la création de ministères de la paix à l'invention d'entreprises collaboratives, qui pourront un jour transformer selon le vœu de Chiara Lubich l'économie toute entière en économie « de communion ».<sup>8</sup> Bien entendu ce renouveau signifie également que l'Eglise Orthodoxe devra accorder plus d'importance aux charismes proprement féminins et reconnaître en particulier la légitimité du diaconat féminin. Olga Lossky a raison d'insister sur le rôle pionnier d'Elisabeth Behr Sigel, elle-même marquée par sainte Marie Skobtsov de Paris, dans cette prise de conscience, qui doit devenir désormais panorthodoxe.

Retrouver une anthropologie personaliste permettrait enfin à l'Eglise Orthodoxe de sortir d'une vision anémiée du droit et de redynamiser le pôle de la loi morale. En droit moderne la personne n'existe pas : elle est toujours considérée aujourd'hui comme la non-chose ! Une vision théanthropique du droit doit commencer par une réflexion personaliste sur le droit positif. Globalement les Eglises orthodoxes ont abandonné le terrain du droit nomocanonique au moment de leur passage, après le XVIIe siècle, de la conscience de l'orthodoxie comme vérité droite à celle de la mémoire fidèle. La conscience juridique de l'Eglise Orthodoxe s'est repliée sur elle-même et a laissé le champ libre à l'avènement du droit positif et à la conception d'un Etat sans aucune obligation morale comme c'est le cas chez Hegel. Le résultat selon John Erickson est que, faute de réflexion vivante et créatrice et d'outils adaptés, la conscience canonique orthodoxe contemporaine oscille aujourd'hui entre l'anarchisme et le rigorisme.<sup>9</sup>

Le problème du développement du droit fut la rupture entre deux prétentions exclusives à l'universalité, celle du droit romain, allant jusqu'à la prétention de l'infailibilité du pape, et celle du droit séculier, allant jusqu'à l'impuissance de la division des pouvoirs et la réaction du totalitarisme. Dès le Moyen Age, selon Boulgakov, on a perdu le sens de l'adage patristique selon lequel « *nullum ius intra ecclesiam, nullum ius extra ecclesiam* ». En Orient on a mis l'accent sur la première partie de l'adage et on a rejeté le droit, ce qui a permis aux sultans, aux tsars et aux officiers du KGB de réduire l'Eglise en esclavage. En Occident on s'est intéressé surtout à la deuxième partie de l'adage et on a contribué à créer un droit séculier qui s'est retourné contre l'Eglise. Le père Serge Boulgakov, lors d'une conférence donnée à Prague le 30 mai 1923, a expliqué que la sophiologie permet de résoudre cet adage de la façon suivante. Le droit doit exprimer deux libertés, la liberté incréée et la liberté créée. Les droits et les devoirs ne sont pas contradictoires car le don de l'amour commande l'obligation de service. Il ne faut pas considérer, comme ce fut le cas en Orient, que la liberté de grâce des enfants de Dieu serait venue annihiler la liberté de choix des hommes déchus. Mais il ne faut pas non plus, comme cela apparaît dans l'histoire politique en Occident, réduire la liberté de grâce à ce que la liberté créée peut en saisir. Car si le symbole de la justice des hommes est la balance qui partage de façon égale entre chacun, celui de la justice de Dieu est l'unique brebis pour laquelle le pasteur abandonne toutes les autres. Il ne faut donc ni égaliser les deux droits divin et humain ni les

<sup>7</sup> Antoine Arjakovsky, Antoine de Romanet, *Vers des démocraties personalistes*, Paris, Parole et Silence, 2013.

<sup>8</sup> A. Arjakovsky, *Pour une démocratie personaliste*, Paris, Lethielleux, 2013.

<sup>9</sup> John Erickson, *The Challenge of Our Past*, Crestwood, SVSP, 1991.

séparer. Il y a l'ordre céleste et l'ordre terrestre, la temporalité céleste et la temporalité terrestre, et le droit nomo-canonique est ce qui permet d'exprimer leur rencontre. C'est un chantier immense ! Celui d'une reprise post moderne, œcuménique, inter-religieuse et inter-convictionnelle du *Livre des Sentences*, du *Pédalion*, des Codes napoléoniens, etc.<sup>10</sup>

## Conclusion

Cette réforme de l'orthodoxie concerne l'ensemble du monde chrétien. D'abord parce que lorsqu'un membre souffre tout le corps en pâtit. Ensuite parce que cette redéfinition de l'orthodoxie amène à s'interroger sur la crise de la Renaissance et donc sur le passage de toute l'Eglise chrétienne à l'âge post séculier et post confessionnel. C'est toute l'Europe qui a refusé de poursuivre la quête sapientielle de la raison et de la foi. L'Occident latin s'est replié sur la fidélité au Magistère, tandis que l'Occident protestant a privilégié la fidélité aux Ecritures, et l'Orient chrétien, la fidélité aux conciles. Or le critère suprême de l'orthodoxie vivante est dans la rencontre de la fidélité et de la glorification du Créateur, la synthèse la Loi et les Prophètes, entre Moïse et Elie. C'est la raison pour laquelle il est dans l'intérêt de l'Occident chrétien de comprendre avec compassion la crise orthodoxe, de prier pour que l'Esprit souffle au concile panorthodoxe (comme ce fut le cas lors du concile Vatican II), et à plus long terme de soutenir activement les réformateurs de l'orthodoxie (comme les observateurs œcuméniques au concile Vatican II l'ont fait à l'égard de la génération des pères de Lubac, Congar et consorts). Les Eglises catholiques orientales, notamment ukrainienne<sup>11</sup>, mais aussi certaines Eglises orthodoxes en Occident (comme l'Eglise de Finlande), peuvent jouer à cet égard un rôle de pont. Si elle est conduite dans un esprit de paix et selon la méthode exposée plus haut, si elle produit des rapports de confiance et d'amitié, cette réforme pourrait donner des fruits très rapidement. Même si son objet d'étude est très différent de la vie ecclésiale, c'est ce qu'on peut retirer de la lecture du livre *The speed of Trust* écrit par Steven Covey, un éminent penseur protestant du management.

---

<sup>10</sup> Hans Kelsen, disciple de Hans Vaihinger, a reconnu que sa pyramide normative reposait sur une fiction. Kelsen a admis que, si le droit n'a rien de naturel, le droit n'est pas non plus une construction inhumaine. Il faut comprendre le terme fiction au sens large du terme c'est-à-dire comme récit symbolique. La fiction est à distinguer du mensonge. Elle serait plutôt pour les juristes le récit qui permet à la vérité de s'exprimer. Or le droit ecclésial repose lui aussi sur une « fiction », à savoir le grand récit biblique. Il est douteux que ce grand récit puisse être reconnu comme le récit fictionnel de référence par l'ensemble des habitants d'un même pays. En revanche il serait tout à fait envisageable d'inventer un droit qui, parce qu'il repose sur des valeurs universelles et inobjectivables telles que la dignité de la personne humaine, ouvre la possibilité de niveaux de jurisprudence adaptées selon les lieux, les époques et les communautés. Dans cette perspective on peut envisager des niveaux d'interprétation de la loi et des décrets correspondants qui soutiennent les valeurs partagées des communautés d'une société donnée.

<sup>11</sup> L'Eglise grecque catholique dispose d'un Code de droit canon depuis 1990, très précis et très développé, mais qui souffre, comme l'a reconnu le père Andrew Onuferko, d'une vision à la fois très romaine et très sécularisée du droit ecclésial. Je prends ce terme de sécularisme au sens fort de *saeculum*. Comme l'a montré John Milbank, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle l'Eglise a perdu toute compréhension de la double nature du droit. Le *ius divinum* a été intégré dans les filets du *ius humanum*. Ainsi par exemple A. Onuferko se sent mal à son aise avec la notion d'Eglise *sui iuris* attribuée dans le CCEO aux Eglises catholiques orientales sans que par ailleurs l'Eglise romaine, en raison du *ius divinum* qui caractérise la Curie, se définisse elle-même comme limitée, comme Eglise locale *sui iuris*. Bien qu'elle soit considérée comme disposant de son droit propre l'Eglise grecque catholique doit s'incliner *sub Petro* sur quantité de sujets qui ne concernent pourtant que sa vie propre (cf le statut des prêtres mariés à l'étranger).

Cette question de la réforme de l'Eglise Orthodoxe est aussi un enjeu planétaire. Le père Alexandre Schmemmann écrivait jadis que tout le sens de la vie ecclésiale était de prier et d'œuvrer pour la vie du monde. Les chrétiens orthodoxes dans les pays de l'Europe de l'Est vont-ils parvenir à trouver d'autres voies que le césaro-papisme ? Les chrétiens orthodoxes sauront-ils retrouver leur unité *ad intra*, mais aussi *ad extra* avec leurs frères catholiques, orientaux, anglicans et protestants, afin que le monde croie dans le Dieu vivant et que toutes les personnes en quête de soin et de guérison puissent trouver un refuge ? Les chrétiens réconciliés pourront-ils être enfin capables de parler d'une seule voix dans les instances internationales, par exemple pour exiger la suppression de la dissuasion nucléaire ou la mise en place de politiques respectueuses de l'environnement ? Il est prématuré de répondre à ces questions. En revanche une prise de conscience de la nécessité d'une réforme de l'Eglise Orthodoxe et une vision renouvelée du gouvernail de la foi chrétienne pourraient permettre à celle-ci de retrouver son cheminement glorieux vers le Royaume de Dieu.

\*\*\*